

Servitudes d'utilité publique

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date	idSup
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	L'Eygala : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968	11538
A4	DDT de la Drôme - SEFEN	La Joyeuse : Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non navigables ni flottables	Arrêté préfectoral	5121	02-12-1968	11371
A5	Commune	Servitude pour le passage de canalisations d'assainissement sur terrains privés au profit de la commune	Arrêté préfectoral	104	10-01-2001	10006
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection sanitaire du captage d'eau potable de l'AYGALA exploité par le Syndicat Intercommunal de	Arrêté préfectoral	3666	03-07-1998	10608
AS1	ARS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection des 2 captages des Guilhomonts.	Arrêté préfectoral	4655	14-06-1988	10429
PM1	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoires et Risques	PPRN-inondation sur les communes de Parnans, Châtillon-Saint-Jean et Saint-Paul-les-Romans	Arrêté préfectoral	07-6295	18-12-2007	11067



Direction
Départementale des
Territoires

Service Aménagement du Territoire et Risques
Pôle Aménagement

Plan édité le: 17-12-2019

Échelle: 1:6250

Légende

Servitudes opposables sur le territoire communal

- A4 - Consommation des eaux - Servitudes concernant les aménagements des cours d'eau non domaniaux ou compris dans l'empire d'un de ces cours d'eau.
- AS1 - Servitudes résultant de l'établissement de périmètres de protection des eaux publiques et minérales - protection littorales.
- AS1 - Servitudes résultant de l'établissement de périmètres de protection des eaux publiques et minérales - protection ripariennes.
- AS1 - Servitudes résultant de l'établissement de périmètres de protection des eaux publiques et minérales - protection diagonales.
- PPR - Plan de prévention des risques naturels.
- A5 - Cascadaires d'eau et d'écoulement - Servitudes pour la pose des cascades - puits d'eau potable et d'écoulement.

Limites administratives

- limite cadastrale

**Parnans
Liste des servitudes d'utilité publique**

Type	Gestionnaire	Description	Acte	Ref	Date
A4	DDT de la Drôme - SEPEM	L'Égyle - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux et Buisson	Arrêté préfectoral	5323	02-12-1993
A4	DDT de la Drôme - SEPEM	La Divoise - Servitude de libre passage sur les berges des cours d'eau non domaniaux et Buisson	Arrêté préfectoral	5323	02-12-1993
A5	Commune	Servitude pour le passage de canalisations d'écoulement sur terrain privé public et de chemin	Arrêté préfectoral	126	03-02-2002
AS1	SPS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection variable - de captage d'eau potable de l'Égyle par le Syndicat Intercommunal de	Arrêté préfectoral	3999	03-07-1999
AS1	SPS - Délégation Territoriale Départementale de la Drôme	Protection des 2 captages des Guillemonts.	Arrêté préfectoral	4693	14-06-1999
PPR	DDT de la Drôme - Service Aménagement, Territoire et Risques	PPR littorales sur les communes de Parnans, Châtillon-Saint-Jean et Saint-Paul-lès-Parnans	Arrêté préfectoral	07-6235	09-12-2007

